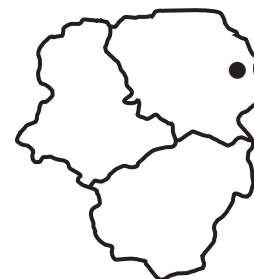


La sépulture gallo-romaine de La Besse (c. de Rougnat, Creuse)

Guy LINTZ* et Marie MAITREPIERRE-BLONDONNET**



RÉSUMÉ

La sépulture fouillée en 2000 se trouvait à 500 m à l'ouest du village de La Chaux-Fonty, commune de Rougnat (Creuse). L'intervention a fait suite à la découverte de quelques tessons de céramique gallo-romaine lors de la tentative d'extraction, pendant l'été 1998, d'un rocher qui dépassait la surface. La fouille a révélé une sépulture à incinération isolée, composée d'une urne en terre cuite placée en pleine terre dans une fosse de dimensions réduites aménagée dans le rocher. Seul un petit vase intact et retourné l'accompagnait. Le résidu de la crémation se répartissait dans trois fosses dissociées d'importance inégale. Avec plus de quarante céramiques et des offrandes alimentaires, le résidu de la crémation se range parmi les plus riches du Limousin. L'urne à parois fines ornée à la barbotine et la céramique du résidu de la crémation, situent la date cette sépulture vers la fin du premier quart du II^e siècle. Cette fouille permet de mieux connaître les pratiques funéraires gallo-romaines de la première moitié du II^e siècle ap. J.-C. en Limousin, où peu d'exemples de cette période sont connus.

MOTS-CLÉS

Rougnat
Creuse
gallo-romain
sépulture
incinération
urne cinéraire
résidu de la crémation
céramique
offrandes alimentaires

1. Environnement



une altitude comprise entre 430 et 670 m, la commune de Rougnat se situe en Combrailles, sur un plateau au nord-ouest du Massif central, qui s'étend sur les départements de la Creuse, de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Ce territoire s'incline vers le nord et se compose de collines structurées par les vallées de cours d'eau (Cher, Tardes, Voueize) qui appartiennent au bassin de la Loire.

Le sillon houiller qui traverse ce territoire du nord au sud et le réseau de failles qui en découle ont fortement marqué la morphologie de cette région avec une incidence sur le peuplement humain. Des mines d'or exploitées à la période gauloise y sont connues¹ et un lingot d'or a même été retrouvé à Reterre². Le thermalisme est à l'origine de deux agglomérations secondaires : Évaux-les-Bains en Creuse et Nérès-les-Bains dans l'Allier, chacune placée sous la protection d'une divinité gauloise (*Ivaos*³ et *Nerios*⁴). D'importantes *villae*

* Docteur de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

** DEA Histoire, spécialité Archéologie, université François-Rabelais, Tours.

1. RIGAUD 1998, p. 413-419.

2. BOST *et al.*, 1981, p. 26.

3. Ce nom figure sur le manche d'une patère en bronze découverte en 1855 et conservée au musée de Guéret : JANICAUD 1934, p. 424-425

4. Cette divinité est également connue par une inscription : DESNOYER 1982, p. 145-168.

occupent l'espace rural. La qualité des peintures murales de Cujasseix (c. de Rougnat), traduit la richesse des constructions de cette région⁵.

2. Circonstance de la découverte et environnement archéologique [fig. 1 et 2]

La sépulture fouillée en 2000 se trouvait sur un plateau situé à 600 m d'altitude dans la parcelle appelée La Besse, à 500 m à l'ouest du village de La Chaux-Fonty. Sur le cadastre de 1849, cette parcelle portait le nom de *Terre Noire*⁶.

Au cours d'un labour superficiel réalisé à la fin des années 1980, quelques fragments de céramique avaient déjà été repérés par le propriétaire. Puis, lors de la tentative d'extraction, pendant l'été 1998, d'un rocher qui dépassait la surface du sol, quelques tessons de céramique gallo-romaine ont été découverts⁷.

Afin de confirmer la présence d'un site gallo-romain, nous avons effectué en juillet 1998 un sondage de 1 m², et d'environ 0,30 m de profondeur, à proximité du rocher. Deux concentrations de tessons de céramique commune et sigillée sont apparues. Quelques débris de verre fondu et des petits clous étaient mêlés à une terre noircie. Nous avons alors alerté le SRA du Limousin, qui a autorisé une fouille de sauvetage, en avril 2000, avant le labour profond de la parcelle concernée⁸.

Deux constructions gallo-romaines sont connues dans les environs immédiats, l'une à 100 m au nord-est, l'autre à 350 m au sud-ouest; cette dernière a fait l'objet d'une intervention archéologique en 2008. Un coffre funéraire a également été exhumé en 2004 à une centaine de mètres au nord-est de ce dernier site⁹.

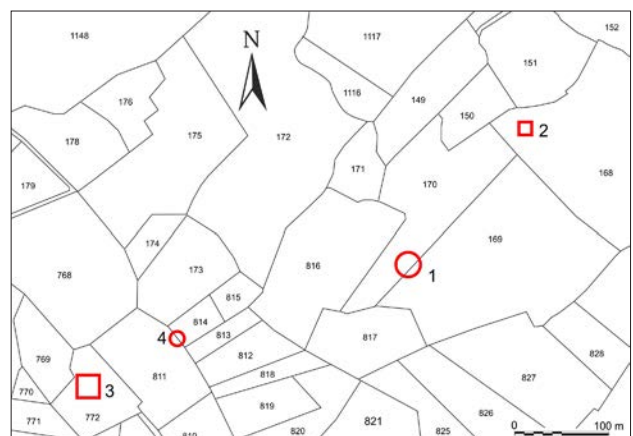
3. Déroulement de l'opération

Un premier décapage de 4 m², centré autour du sondage effectué en 1998, a permis de découvrir de nouveaux tessons. La terre, plus sombre à cet endroit, contrastait avec le reste du sol. Elle



FIG. 1. — Localisation de la tombe (étoile).

FIG. 2. — Extrait cadastral
(1 : emplacement de la tombe; 2 : vestiges de construction;
3 : bâtiment gallo-romain fouillé en 2008;
4 : coffre funéraire exhumé en 2004).



5. FLÉCHER et AUTEXIER 1975, p. 38-41; FLÉCHER 1984, p. 25-37.

6. Zone correspondant alors aux parcelles 979 (10 a 16 ca) et 980 (11 a 60 ca).

7. Parcelles n^{os} 169a et 170, section G, dite La Besse. Coordonnées Lambert 2 : x = 610,750; y = 2115,775; z = 615. Carte au 1/25 000^e, Auzances, 2330 est.

8. La fouille s'est déroulée avec le concours d'Aude Rigollet, Marie Léger, Nicolas Peyne et Grégory Marouard.

9. Ces deux sites sont situés respectivement sur la parcelle G168a pour le premier habitat et sur les parcelles G772 et G811 pour le second. Sur la parcelle G168a, un drainage a révélé, en 1990, la présence de tessons et de *tegula*, tandis que sur les parcelles G772 et G811, ce sont des labours qui ont mis en évidence en 1980 fragments de céramique et tuiles romaines.

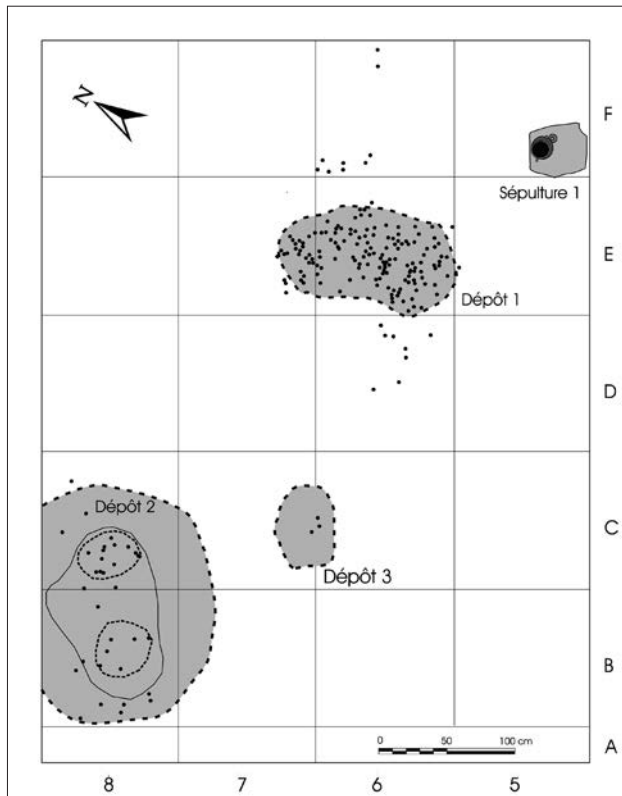


FIG. 3. — Sépulture et répartition des tessons de céramique des dépôts 1, 2 et 3.

contenait des fragments de céramique commune et sigillée brûlée, du verre fondu et des esquilles d'os¹⁰ suggérant la présence d'une fosse cendreuse qui pouvait correspondre à un dépôt funéraire.

Afin de délimiter entièrement cette fosse cendreuse et d'examiner son environnement, le décapage a été étendu, vers l'est, à un rectangle de 24 m². Cette extension a révélé une sépulture en urne cinéraire à 1 m à l'est de la fosse et deux nouvelles zones cendreuses incluant des tessons de céramique [fig. 3 et 4]. À la fin de la fouille, un décapage proche de la sépulture et trois sondages réalisés à la tractopelle au nord-est de la fouille n'ont pas permis de découvrir de nouvelles sépultures¹¹.

4. La sépulture

Elle se trouvait dans une petite fosse rectangulaire creusée dans le rocher (long. : 0,50 m ; larg. :

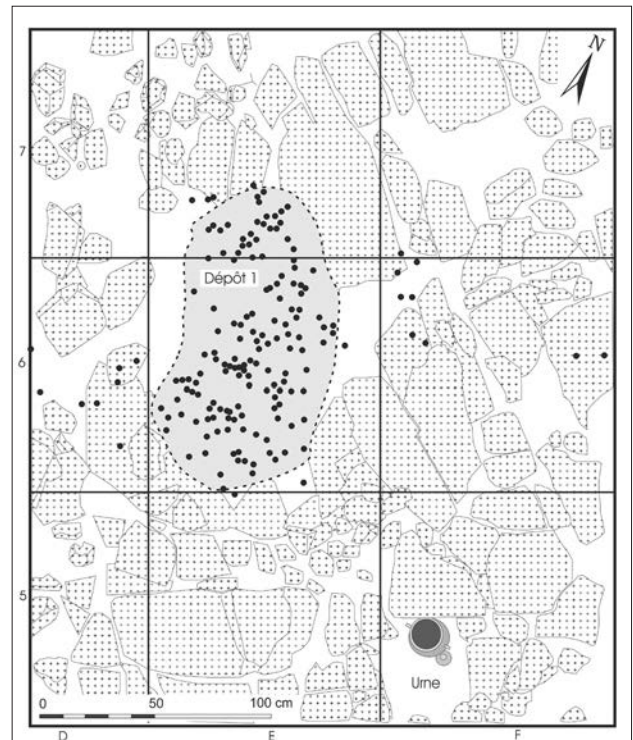


FIG. 4. — Sépulture et dépôt 1.
Trame : affleurements de la roche naturelle.

FIG. 5. — L'urne cinéraire dans sa fosse avec le petit vase retourné.



0,40 m. ; prof. : 0,20 m). Le couvercle en terre cuite d'une urne est apparu à moins de 20 cm du sol [fig. 5]. Celui-ci était légèrement brisé sur un côté par le poids des terres, mais l'urne, également en terre cuite, protégée par le rocher, n'avait pas vraiment souffert des labours peu profonds effectués

10. Le mobilier archéologique était concentré notamment en E6 et E7 (voir plan des fouilles, fig. 3).

11. Les sondages ont été effectués respectivement à 25 m, 75 m et 90 m de la zone étudiée. Les quelques tessons épars localisés sur ces secteurs ne permettent aucune conclusion.

jusqu'alors. Elle se trouvait encore dans sa position d'origine. Au pied de celle-ci était placé un petit vase renversé¹². Le décapage et la fouille du secteur nord-est de l'urne n'ont rien révélé¹³.

Insérée dans la roche préalablement creusée, l'urne était particulièrement bien conservée. Elle contenait des ossements humains et animaux provenant du résidu de la crémation. Jacques Roger et Christian Vallet en ont réalisé l'étude¹⁴.

4.1. LA CÉRAMIQUE [fig. 6]

L'urne cinéraire

De forme ovoïde, elle repose sur une base élargie avec une assise concave. Le bord évasé, triangulaire, se rattache directement au sommet de la panse. La céramique est tournée dans une pâte fine, micacée, jaune orangé, avec une couverte brun-noir légèrement métallescente. Elle possède deux anses et comporte un décor bipartite. Un décor à la barbotine orne la moitié supérieure de la panse. Des groupes de quatre motifs en épingle à cheveux, légèrement inclinés et alternés encadrent des lignes verticales de lunules. Trois bandes de guillochis, disposés horizontalement, se répartissent sur la moitié inférieure de la panse (haut. : 190 mm ; diam. max. : 185 mm ; diam. base : 74 mm ; diam. ouv. : 130 mm). Ce vase, probablement une production lédozienne, dérive vraisemblablement des vases ovoïdes à parois fines, sans anses et ornés à la barbotine. Il appartient à la famille des céramiques à parois fines et peut ne comporter qu'un seul décor guilloché¹⁵. Toutefois cette forme se rapproche morphologiquement de certains vases de forme Déch. 74 où des médaillons d'applique remplacent les décors à la barbotine¹⁶.

Le couvercle de l'urne

Il possède des parois divergentes rectilignes avec un bord relevé. Le bouton de préhension assez large présente une assise plane. La céramique est tournée dans la même pâte et la

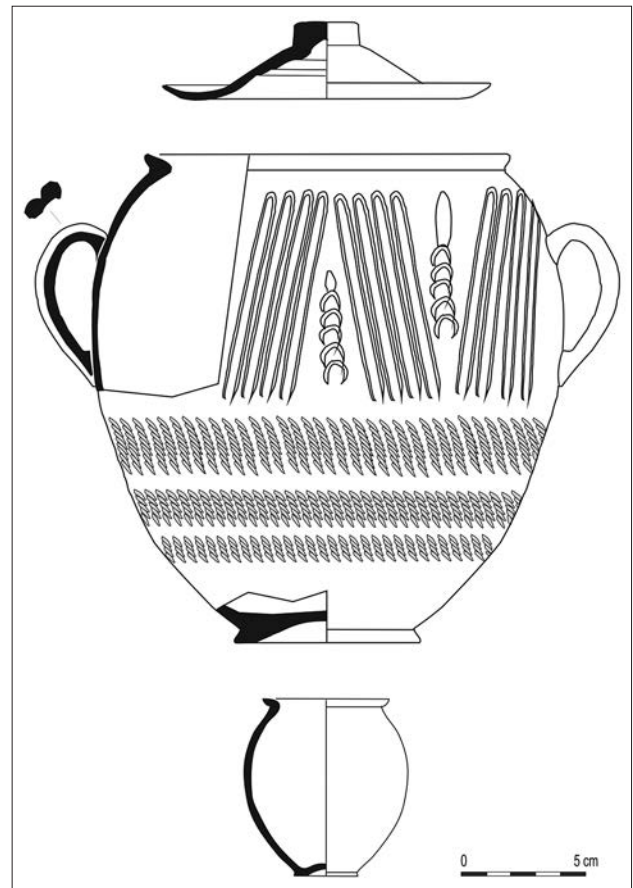


FIG. 6. — La céramique de la sépulture.

même couverte que l'urne (haut. : 30 mm ; diam. max. : 130 mm ; diam. base : 25 mm ; diam. ouv. : 85 mm). Il s'agit également d'une production de Lezoux¹⁷. En céramique commune, cette forme est connue en Aquitaine du milieu du I^{er} siècle à la fin du II^e siècle¹⁸. Elle se rencontre également en Limousin dans la seconde moitié du II^e siècle, en particulier utilisée comme couvercle d'urnes cinéraires¹⁹.

Le petit vase

À parois fines et de forme ovoïde avec un bord évasé et aminci, ce petit vase repose sur une base

12. L'urne, située en F5, se trouvait au sud-est de la zone cendreuse (voir plan des fouilles).

13. La roche affleuraient le sol en G4 et G5. Quelques tessons ont été repérés en surface, en F5 et F6.

14. Voir *infra*, annexes 1 et 2, p. 000.

15. La forme lisse, qui existe également, a été classifiée par Ph. Bet et porte le n° 338 : BET et GRAS 1999, p. 22 et fig. 2, p. 20.

16. Sur cette forme Déch. 74 voir en dernier lieu TOURGON 2012, p. 825-850.

17. BET et GRAS 1999, p. 22 et fig. 2, n° 341.

18. SANTROT 1979, n° 6, p. 47.

19. LINTZ 1988, type I211a, p. 244.

élargie avec une assise concave. La céramique à engobe brun-rouge est tournée dans une pâte fine de couleur jaune orangé (haut.: 70 mm; diam. max.: 65 mm; diam. base: 28 mm; diam. ouv.: 38 mm). À Lezoux, la production des parois fines commence à la période flavienne et se poursuit durant le premier quart du II^e siècle et peut-être jusque vers le milieu de ce siècle pour certaines formes, comme probablement ce vase²⁰. Déposé intact au pied de l'urne, il correspond à une ofrande secondaire.

L'environnement de la sépulture a révélé trois concentrations de tessons associés à de la terre plus sombre que la terre végétale. Deux d'entre elles sont évidentes (dépôts 1 et 2) mais la troisième, extrêmement limitée, est plus douteuse.

Des sondages supplémentaires réalisés au sud de l'incinération ont révélé de minces vestiges archéologiques. Quelques débris de verre clair et fin accompagnés de fragments osseux ont en effet été mis au jour, mais la faible quantité de verre ne permet pas d'identifier la nature du récipient. Peut-être s'agissait-il d'une urne en verre détruite et dispersée par les labours.

En tout état de cause, la fouille a donc livré une sépulture à incinération avec urne cinéraire et trois dépôts de mobilier.

5. Le dépôt n° 1 [fig. 3 et 4]

Il comportait un sédiment plus sombre que la terre végétale tout en incluant peu de charbons. Par conséquent, il ne ressemblait pas à un résidu de crémation très carbonneux comme il s'en trouve généralement dans les fosses autour des coffres funéraires. La roche a toutefois été creusée sur 0,80 m de large et plus de 1 m de long pour le recevoir. La longueur du décaissement est difficile à apprécier car la roche accusait une pente assez forte vers l'ouest et, dans cette direction, le fond de la fosse qui est horizontal rejoignait la surface naturelle du rocher.

Une seconde cavité à angles droits, de dimensions réduites (env. 0,20 m de diamètre) avait été creusée dans le fond de la fosse. Elle contenait en abondance des tessons, des clous et des esquilles d'os. Des prélèvements de terre légèrement char-

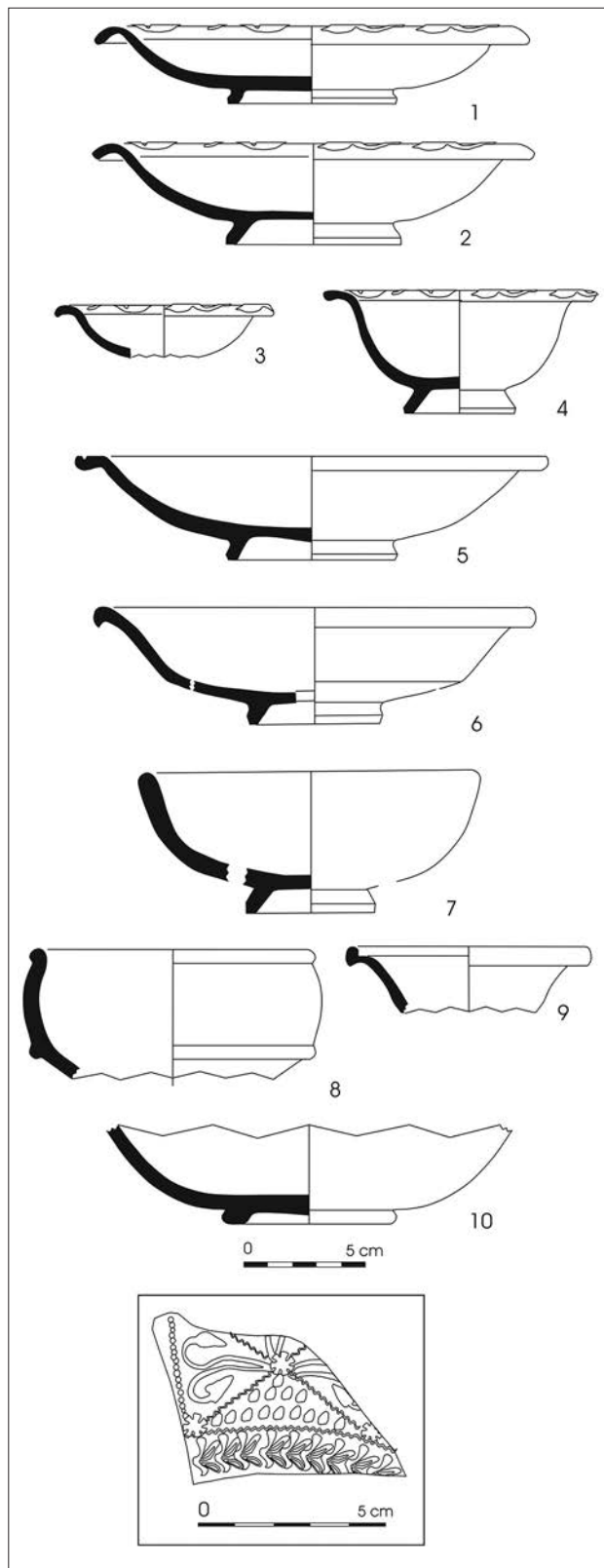


FIG. 7. — La céramique sigillée du dépôt 1.

20. BET et GRAS 1999, p. 18 et fig. 1, n° 331a.

bonneuse de cette fosse ont été effectués à différentes profondeurs²¹.

5.1. LA CÉRAMIQUE DU DÉPÔT

Deux cent trente-cinq tessons ont été relevés, la plupart du temps fortement brûlés, ce qui a altéré la surface de la céramique. Bien que différenciées, les céramiques des dépôts 1 et 2 appartiennent à la même incinération²².

5.1.1. La céramique sigillée [fig. 7]

Elle comprenait les fragments de six coupes de forme Bet 14²³ et 15, dont deux non dessinées. Six autres formes sont également représentées (Bet 21, Bet 2, Bet 43, Bet 44, Bet 89, ainsi qu'un bol hémisphérique Drag 37), soit un total de douze formes sigillées.

1) Coupe en forme de calotte sphérique de forme Bet 15. Un décor de feuilles en relief faites à la barbotine orne la face supérieure du bord horizontal convexe (haut. : 32 mm ; diam. max. : 178 mm ; diam. base : 68 mm).

2) Coupe de forme Bet 15 qui présente les mêmes caractéristiques que la coupe précédente (haut. : 41 mm ; diam. max. : 179 mm ; diam. base : 70 mm).

3) Coupelle de forme Bet 15. Mêmes caractéristiques que la coupe précédente (diam. max. : 90 mm).

4) Bol hémisphérique de forme Bet 14. Des feuilles dessinées à la barbotine ornent la face supérieure du bord.

Deux autres exemplaires, non dessinés ici, avec des tessons prélevés dans les dépôts 1 et 2, présentent les mêmes caractéristiques et des dimensions comparables (haut. : 50 mm ; diam. max. : 110 mm ; diam. base : 45 mm). Ces formes se rencontrent en grand nombre dans les sépultures de la première moitié du II^e siècle, en particulier à Bessines-sur-Gartempe²⁴, à Saint-Georges-la-Pouge²⁵ ou encore à Rempnat²⁶. Elles se retrouvent beaucoup plus rarement dans les tombes postérieures au milieu du II^e siècle. Les six exemplaires des formes Bet 14 et 15 recensés à Pontarion proviennent de sépultures en fosse du milieu ou du troisième quart du II^e siècle²⁷. Un seul exemplaire figure dans la nécropole de Concèze²⁸ et un autre dans la tombe de La Doulange²⁹.

5) Assiette de forme B 21. Ce récipient en forme de calotte sphérique possède un rebord plat avec une extrémité dégagée par un sillon. Des tessons appartenant à ce vase ont été relevés à la fois sur les dépôts 1 et 2 (haut. : 42 mm ; diam. max. : 190 mm ; diam. base : 70 mm).

6) Assiette aux parois très légèrement concaves terminées par un bord légèrement retombant de forme Bet 43. Cette assiette se rencontre assez souvent dans les tombes, par exemple à Pontarion (9 ex.), à Bessines-sur-Gartempe³⁰, à Saint-Priest-d'Évaux³¹ à Monestier-Port-Dieu³² et à Saint-Rémy³³.

7) Bol hémisphérique de forme Bet 2. Cette forme, rare en céramique sigillée dans les sépultures du Limousin, se trouve toutefois à Concèze³⁴. On la trouve plus souvent sous la forme d'un petit bol hémisphérique à parois fines et à couverture noire, généralement métallescente³⁵.

21. Les prélèvements correspondent sur le plan des fouilles aux secteurs D6 et E6.

22. Seuls les tessons dont une dimension était supérieure à 5 cm ont été relevés en trois dimensions, les autres étant récoltés par carré. Le nombre total de tessons s'élève à 285.

23. La description morphologique de la céramique sigillée lisse correspond à la classification de Ph. Bet, mieux adaptée que celle de Dragendorff pour la céramique provenant des ateliers de Lezoux : BET *et al.* 1989, p. 37-54.

24. LINTZ 1991, p. 65-101, fig. 25. Cette forme est très largement représentée dans les sépultures antérieures au milieu du II^e siècle. Curieusement, elle ne se retrouve qu'exceptionnellement dans les tombes plus tardives alors qu'elle est produite à Lezoux pendant tout le II^e siècle.

25. DUSSOT 1984, p. 12 et 13.

26. Mobilier inédit déposé à la Fondation Marius-Vazeilles à Meymac.

27. LINTZ 2001, formes Bet 14 et 15, p. 75 et 78.

28. LINTZ et ROUMIER 1982, fig. 7 n° 4 et p. 70.

29. Commune de Saint-Pardoux-le-Neuf (Corrèze). LINTZ 1969, n° 5, p. 134 et fig. 1.

30. LINTZ 1991, fig. 8, n° 5.

31. DUSSOT 1987, p. 29, fig. 44, n° 4.

32. LINTZ 1968, p. 105, pl. 2, S3.

33. LINTZ 1970, p. 55, n° 4.

34. LINTZ et ROUMIER 1982, fig. 3 n° 1 et p. 62.

35. Pour l'inventaire des sépultures qui ont livré ces petits bols, voir LINTZ 2001, forme B1, p. 92.

8) Bol hémisphérique à collerette et bord roulé de forme Bet 89. Cette forme, peu commune dans les sépultures du Limousin, se trouve à Pontarion dans deux tombes en fosses profondes³⁶.

9) Partie supérieure d'une petite tasse tronconique aux parois concaves terminées par un bord vertical de forme Bet 44. La tasse tronconique apparaît souvent dans les sépultures à incinération du Limousin mais la forme 44 reste rare bien que huit exemplaires soient répertoriés à Pontarion³⁷ et un à Concèze³⁸.

10) Un bol hémisphérique fragmenté en sigillée moulée de forme Drag. 37 de couleur noire (diam. base : 66 mm). L'usure des reliefs ne permet pas une identification certaine des motifs utilisés. La partie conservée du décor montre une frise inférieure et, au-dessus, un panneau divisé par des diagonales. Deux lignes séparatives sont utilisées. Une ligne verticale de points limite les côtés du panneau³⁹ et une ligne ondulée partage ce dernier en quatre triangles et sépare la frise inférieure⁴⁰. Une petite rosette à sept branches souligne la jonction des lignes séparatives⁴¹. Le motif composant la frise inférieure doit être constitué de deux poinçons⁴². Un semis de petits motifs sensiblement triangulaires comble la partie inférieure du panneau⁴³. Les trois autres triangles du panneau comprennent chacun deux tiges terminées par une petite feuille triangulaire⁴⁴. En raison de son style, ce vase appartient aux productions de Lezoux à l'époque de Trajan. Malgré certaines incertitudes, il semble possible d'en attribuer la paternité au groupe *Sacer I/Lentulus*. Il existe en effet de nombreuses similitudes entre le tesson de La Besse et

le tesson signé de LIINTVLVS⁴⁵. Tous deux présentent la même structure du décor avec des lignes séparatives identiques aux intersections soulignées par la petite rosace, la même disposition des tiges végétales et un semis de motifs triangulaires comparable. La période d'activité de ces potiers se situe entre 100 et 120⁴⁶.

5.1.2. La céramique commune [fig. 8 et 9]

Elle est assez grossière et à gros grains. Elle est constituée pour l'essentiel de vases, de plats (un même type se trouvant représenté sous trois tailles différentes), d'assiettes, de bouteilles (trois ou quatre exemplaires), de tripodes (également trois ou quatre exemplaires), de cruches en céramique blanche, d'un vase à paroi fine avec décor en relief à la barbotine, d'un gobelet à dépressions et peut-être d'un biberon (?). Une quantité assez importante de fonds de vase ont été relevés (13 au total). Trois couvercles ont également été recensés, ce qui est assez rare dans une tombe.

Trois tripodes de Lezoux, de tailles différentes, ont également été répertoriés.

Le dépôt n°1 comprenait un ou plusieurs tessons appartenant à l'ensemble de ces formes, excepté une assiette et un plat se rapportant exclusivement au dépôt n° 2.

11) Assiette aux parois divergentes convexes et lèvre en biseau; base annulaire dégagée par tournassage et assise plane. La pâte et la couverte sont brûlées (haut. : 30 mm; diam. max. : 230 mm; diam. base : 172 mm).

12) Assiette aux parois divergentes convexes, lèvre ronde. Une pseudo-base annulaire est maté-

36. LINTZ 2001, p. 80.

37. LINTZ 2001, p. 80.

38. LINTZ et ROUMIER, fig. 13, n° 1.

39. ROGERS 1974, ligne séparative A 2. De nombreux potiers utilisent cette ligne séparative.

40. ROGERS 1974, motif A 23, également commun à de nombreux potiers.

41. ROGERS 1974, poinçon C 138 utilisé par le potier anonyme P-3 ou C 139 également utilisé par un potier anonyme P-10. Le potier P3 a été identifié par la suite. Deux signatures correspondent à ce style : *Sacer I* et *Lentulus*. Le style de leur production permet de situer leur activité entre 100 et 120 de notre ère : ROGERS 1999, p. 218-220. Ce potier a également utilisé les lignes séparatives A 2 et A 23.

42. ROGERS 1974, poinçon G 306 utilisé par le potier anonyme P 3 (*Sacer I/Lentulus*) et un autre potier inconnu de la période de Trajan, et le poinçon G 308 utilisé par le potier anonyme P 30.

43. Ce motif, difficile à identifier, peut correspondre à trois poinçons répertoriés : Id. *ibid.*, poinçons U 190 utilisés par le potier anonyme X2, U 195 utilisé par le potier anonyme X0 et U 196 utilisé par le potier anonyme P5. Un motif semblable se retrouve également sur un tesson signé de LIINTVLVS : ROGERS 1999, pl. 99, p. 437, n° 2.

44. Bien que difficilement lisible sa forme et ses dimensions évoquent la feuille J 111 utilisée par *Sacer I/Lentulus* : ROGERS 1974.

45. ROGERS 1999, pl. 99, p. 437, n° 2.

46. *Ibid.*, p. 230.

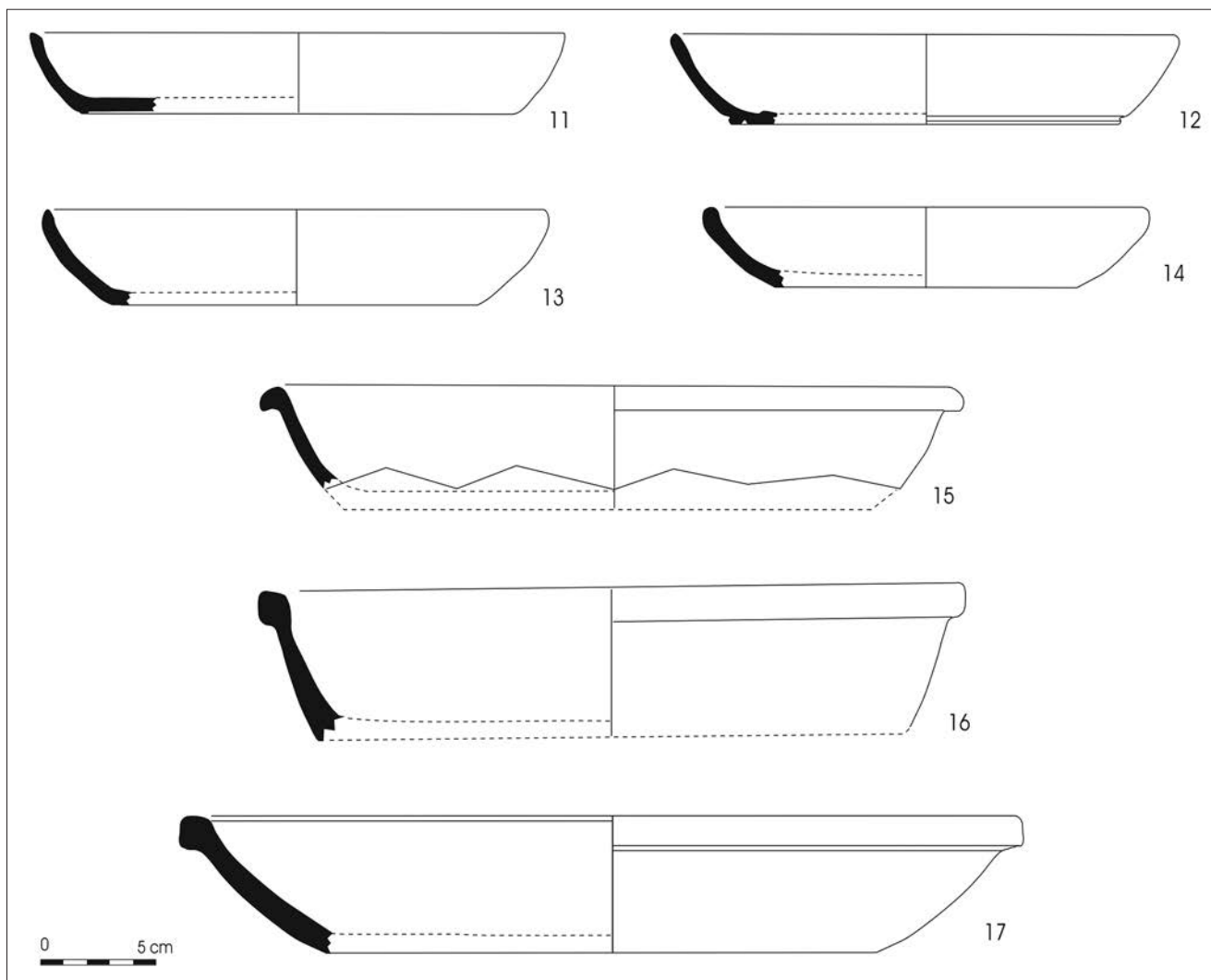


FIG. 8. — La céramique commune du dépôt 1 (assiettes et plats).

rialisée par deux sillons dégagés par tournassage, l'un au bas de la panse, l'autre à la périphérie de l'assise. Une couverte brune, mate, recouvre la pâte beige, incluant quartz et mica (haut. : 35 mm ; diam. max. : 220 mm ; diam. base : 165 mm). Les assiettes dites « à enduit rouge pompéien », d'origine romaine, apparaissent en Limousin dès la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C., par exemple à Saint-Gence. Elles sont présentes durant toute la période gallo-romaine, avec des différences morphologiques qui concernent particulièrement la base, laquelle peut comporter un ou plusieurs anneaux ou encore la présence de zones internes

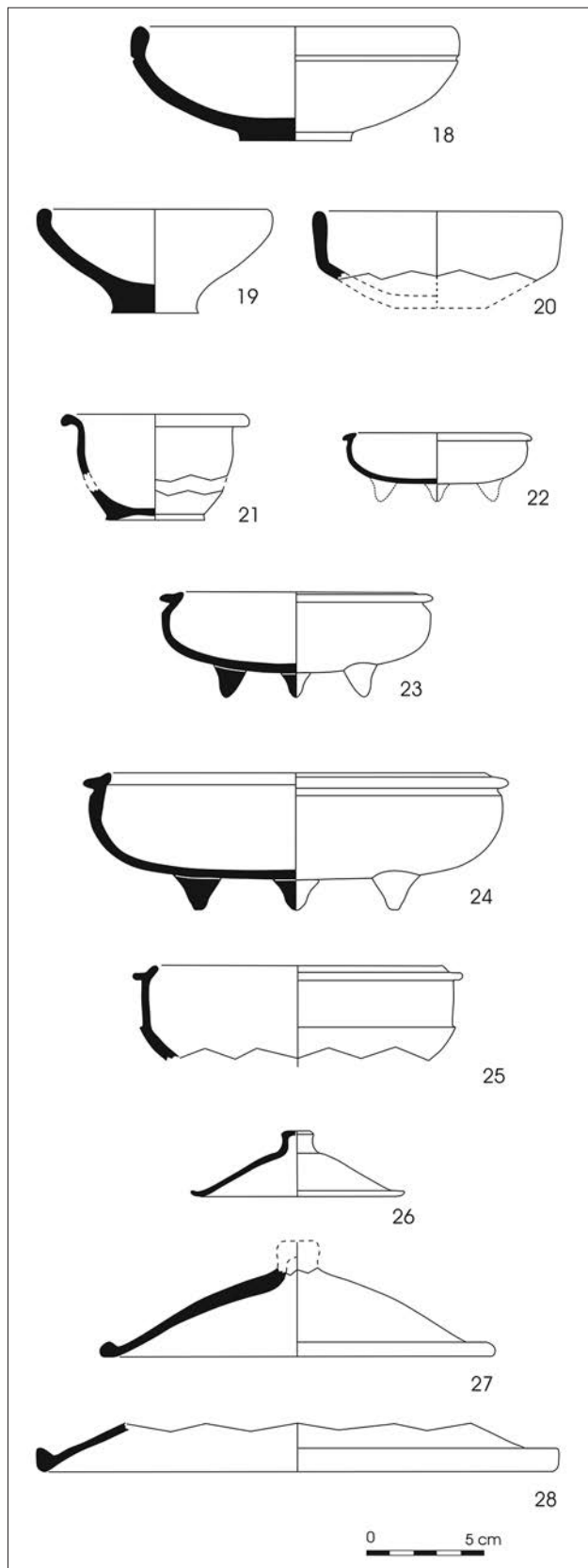
guillochées. Destinées à l'origine à la cuisson des aliments, elles perdent progressivement cette fonction. En Limousin, les nombreux exemplaires mis au jour dans les sépultures de la seconde moitié du II^e siècle et de la première moitié du III^e siècle ne devaient avoir qu'un usage de vaisselle de table. Les tombes de Pontarion⁴⁷, de Sauviat-sur-Vige⁴⁸ et de Bessines-sur-Gartempe⁴⁹ en ont livré de nombreux exemplaires.

13) Assiette aux parois divergentes convexes et lèvre en biseau avec une base portante et une assise plane. La pâte noire à cœur, beige orangé en

47. LINTZ 2001, p. 90 et fig. p. 91, A5 à A11.

48. LINTZ 1979, p. 20-22.

49. *Ibid.*, p. 70-71, fig. 10, n^{os} 15 à 19.



surface, renferme des inclusions de quartz de taille moyenne mais pas de mica. Des traces de couverte blanche subsistent à l'intérieur (haut. : 35 mm ; diam. max. : 217 mm ; diam. base : 156 mm).

14) Assiette aux parois divergentes convexes et lèvre arrondie avec une base portante et une assise plane. La pâte brûlée contient des inclusions de quartz grossier mais, comme la précédente, pas de mica (haut. : 30 mm ; diam. max. : 190 mm ; diam. base : 156 mm). Ces deux dernières assiettes peuvent, morphologiquement, être comparées à certaines assiettes découvertes dans les sépultures du Limousin, mais la pâte et probablement la couverte sont différentes.

15) Plat aux parois divergentes rectilignes avec un bord retombant et une lèvre ronde. La pâte beige avec de fines inclusions de quartz et de mica porte des traces de couverte orangée (diam. max. : 300 mm). Cette forme rappelle un plat mis au jour dans le dépôt 2 de Bessines-sur-Gartempe⁵⁰.

16) Plat aux parois divergentes rectilignes avec un bord en parement et une lèvre plate. La pâte beige avec de fines inclusions de quartz et de mica porte des traces de couverte orangée (haut. : 55 mm ; diam. max. : 300 mm ; diam. base : 250 mm).

17) Plat de grande taille aux parois divergentes rectilignes terminées par un bord évasé et épaissi avec une lèvre plate. Il repose sur une base portante avec une assise plane. La pâte orangée renferme des inclusions grossières. Des tessons appartenant à ce plat ont été relevés à la fois dans les dépôts 1 et 2 (haut. : 50 mm ; diam. max. : 370 mm ; diam. base : 245 mm). Ce plat évoque également un grand plat de Bessines-sur-Gartempe⁵¹.

18) Bol hémisphérique avec un bord souligné par un sillon et épaissi à l'intérieur, terminé par une lèvre arrondie ; il repose sur une base étirée avec une assise plane. La pâte, fortement brûlée, contient des inclusions grossières (haut. : 49 mm ; diam. max. : 138 mm ; diam. base : 48 mm). Cette forme existe à Limoges, avec une base annulaire,

FIG. 9. — La céramique commune du dépôt 1 (bols, tripodes et couvercles).

50. *Ibid.*, fig. 25, n° 11.

51. *Ibid.*, fig. 25, n° 12.

dans un contexte des I^{er}-II^e siècles⁵². On la trouve également à Argenton-sur-Creuse dans la nécropole du Champ-de-l'Image⁵³.

19) Bol hémisphérique à bord vertical terminé par une lèvre ronde ; la base étirée et élargie possède une assise plane. La pâte jaunâtre comporte du quartz grossier, des nodules d'oxyde de fer et du mica en faible proportion (haut. : 44 mm ; diam. max. : 98 mm ; diam. base : 38 mm).

20) Tesson appartenant à un petit bol aux parois évasées en bas puis verticales. La pâte est semblable à celle du n° 19 (diam. max. : 105 mm).

21) Bol sphérique avec une encolure évasée concave terminée par une lèvre ronde ; la base élargie possède une assise concave. La pâte noire contient des inclusions quartzzeuses grossières et abondantes avec peu de mica (haut. : 45 mm ; diam. max. : 80 mm ; diam. base : 42 mm). Trois petits vases miniatures de même forme se trouvaient dans une sépulture à Aubusson⁵⁴.

22) Marmite tripode hémisphérique de petite taille à parois fines terminées par un rebord triangulaire et une lèvre ronde ; les pieds manquent. La pâte rosée à couverte rouge renferme des inclusions fines : quartz et mica (diam. max. : 80 mm).

23) Marmite tripode à pieds coniques, de taille moyenne de même forme que la précédente, avec une pâte comparable et une couverte brun noir (haut. : 42 mm ; diam. max. : 115 mm ; diam. base : 60 mm). Cette forme de tripode a été fabriquée à Lezoux dans le dernier quart du I^{er} siècle et se serait développée dans le premier quart du II^e siècle⁵⁵.

24) Marmite tripode à pieds coniques, de grande taille et de même forme que la précédente, avec une pâte brûlée à surface sablée (haut. : 54 mm ; diam. max. : 180 mm ; diam. base : 90 mm).

Ces trois exemplaires sont à rapprocher des productions de Lezoux⁵⁶ et des tripodes rencontrés dans le dépôt funéraire de la sépulture n° 3

de Bessines-sur-Gartempe, où on retrouve deux exemplaires à surface sablée⁵⁷. Ce dépôt date de la première moitié du II^e siècle et probablement des années 120-130 mais cette forme, sans la surface sablée, se rencontre encore dans la sépulture n° 1 de la même nécropole qui n'est pas antérieure au dernier quart du II^e siècle⁵⁸.

25) Tripode aux parois divergentes convexes en bas puis verticales rectilignes, terminées par un bord bifide avec une partie horizontale externe, une partie rentrante à bord triangulaire, et une lèvre ronde. La pâte gris-bleu, très cuite, contient des inclusions quartzzeuses grossières sans mica (diam. max. : 140 mm). Ce tripode évoque des formes fréquentes à Chartres et à Orléans, de Claude à Trajan⁵⁹.

26) Couvercle aux parois divergentes rectilignes avec rebord légèrement relevé et terminé par une lèvre ronde ; bouton de préhension étiré avec assise plane. La pâte brûlée renferme des inclusions fines avec du mica abondant et conserve des traces de couverte (haut. : 21 mm ; diam. max. : 92 mm ; diam. base : 10 mm).

27) Couvercle aux parois divergentes légèrement convexes avec rebord relevé et une lèvre ronde. Pâte fine, beige rosé, très micacée, avec des traces de couverte (diam. max. : 162 mm).

28) Fragment de couvercle à bord triangulaire. La pâte fine est également très micacée (diam. max. : 220 mm).

D'autres tessons n'ont pas été dessinés. Ils permettent toutefois de reconnaître les formes suivantes :

29) et 30) Tessons appartenant à des formes Bet 14 et 15.

31) Tesson d'un récipient à parois fines orné à la barbotine (vase ?).

32) Trois tessons d'un petit gobelet à dépressions à parois fines (diam. de la base : 30 mm).

52. LOUSTAUD 1978, p. 38 et fig. 11, v60.

53. ALLAIN *et al.* 1992, fig. 42, n° D16.2.

54. LINTZ *et al.* 1979, n°s 6 à 8 p. 302 et fig. p. 304.

55. BET et GRAS, 1999, fig. 2, forme 340 et p. 22.

56. BET et GRAS 1999. Même si la forme diffère très légèrement de celle reproduite, il doit d'agir de la même production.

57. LINTZ 1991, fig. 15, p. 84 et p. 85.

58. *Ibid.*, 1991, fig. 10, n° 22 et p. 71.

59. SELLES 2001, n° 806, p. 84.

33) Fragment de tripode, au profil proche du n° 22, avec un bord plus large, tourné dans une pâte de même type.

34) Fragment d'un petit vase à parois fines semblable à celui qui était placé en offrande dans la tombe.

35) Tesson de vase à parois fines à décor guilloché.

36) Cinq fragments de panse d'un vase ovoïde en pâte orangée grossière, pauvre en mica. Des zones de décor ondé ornent la surface.

37) Bord d'un petit vase brûlé en pâte grossière (diam. du bord : 80 mm).

38) Bord d'un petit vase miniature en pâte fine, jaune, sans mica apparent.

39) Fragment de col vertical concave d'un pichet avec un bord en biseau légèrement évasé. La pâte jaune, fine, est revêtue d'une couverte blanche.

40) Quatre tessons d'une bouteille à col vertical terminé par un bord roulé, avec probablement une panse cylindrique. La pâte fine, rosée, riche en mica, est revêtue d'une couverte blanche. Sa forme pourrait rappeler le n° 33 de la sépulture 1 de Bessines-sur-Gartempe⁶⁰.

41) Quatre tessons et un départ d'anse d'une grande bouteille à pâte fine, rosée, riche en mica et revêtue d'une couverte blanche.

À cela, il faut ajouter 193 tessons qui ne peuvent être attribués avec certitude aux récipients décrits :

- 16 fonds de vases ;
- 11 tessons de céramique sigillée ;
- 14 tessons de tripodes dont deux bords et un pied ;
- 3 tessons de vases à parois fines ;
- 5 bords indéterminés ;
- 144 tessons divers.

5.2. LE VERRE

Les fragments de verre découverts lors de la fouille avaient dû, en raison de leurs déformations, subir fortement la chaleur du bûcher. Plusieurs de ces fragments fondus étaient encore collés à des

tessons de céramique. Seuls quelques-uns n'ont pas été chauffés, en particulier le goulot d'une bouteille, découvert dans la première fosse cendreuse, ainsi que des fragments de verre fin et clair récoltés au sud de la sépulture.

5.3. LES CLOUS

Une quarantaine de clous de petites dimensions dont sept clous de chaussure, fortement oxydés, ont été trouvés dans les dépôts 1 et 2. Leur concentration devenait importante en fond de fosse. À noter la présence d'un gros clou dans le dépôt n° 2.

6. Dépôt n° 2

Le décapage superficiel, à environ 2 m à l'ouest de la fosse du dépôt 1, a fait apparaître une zone cendreuse, contrastant avec la terre sableuse à gros grains environnante. De forme ovale et très peu épaisse, elle comportait des tessons de céramique sigillée et de céramique commune, ainsi que des clous. Elle recouvrait une dépression ovale profonde de 0,04 m seulement qui incluait deux petites cavités aménagées dans le sol, le tout comblé par un sédiment légèrement charbonneux⁶¹.

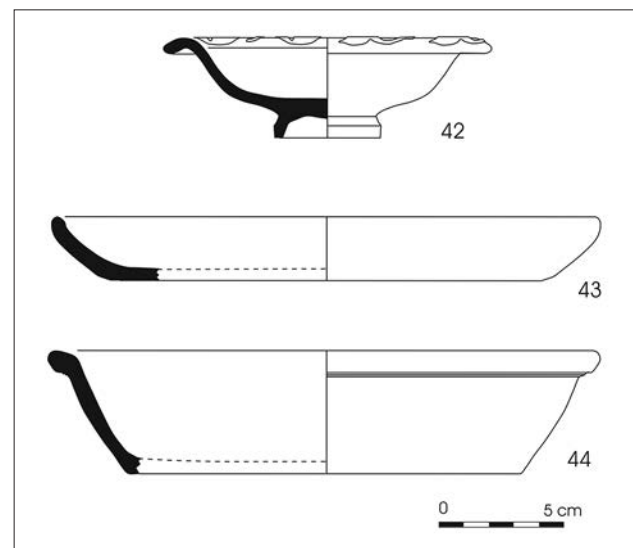


FIG. 10. — La céramique du dépôt 2.

60. LINTZ 1991, fig. 10, n° 33 et p. 71.

61. Sur le plan, cette seconde zone cendreuse se localise en B8 et C8. Elle mesure 2 m sur 1,60 m. Partie en cuvette ovale : 1,20 m sur 0,80 m. L'une des petites cavités était circulaire (diam. : 0,40 M. ; prof. : 0,10 m), et n'incluait que cinq tessons, l'autre cavité était ovale (L. : 0,45 M. ; l. : 0,35 m ; prof. : 0,12 m) et abritait treize tessons.

6.1. LA CÉRAMIQUE DU DÉPÔT

Une quarantaine de tessons ont été récoltés dans ce second dépôt, soit beaucoup moins que dans le premier [fig. 10].

6.1.1. La céramique sigillée

Elle comprenait deux vases, l'un de forme Bet 14, l'autre de forme Bet 91 (non dessiné).

42) Coupe de forme Bet 14. Céramique à rapprocher de l'exemplaire n° 1 découvert dans le premier dépôt (haut. : 40 mm ; diam. max. : 130 mm ; diam. base : 43 mm).

6.1.2. La céramique commune

43) Assiette aux parois divergentes convexes et lèvre arrondie avec une base portante et assise plane. La pâte noire à cœur, orangée en surface avec une couverte rouge, renferme des inclusions de quartz, de mica et des nodules d'oxyde de fer. Cet exemplaire est à rapprocher des céramiques 11 et 12 du premier dépôt (haut. : 25 mm ; diam. max. : 218 mm ; diam. base : 174 mm).

44) Plat de petite taille aux parois divergentes rectilignes avec un rebord en méplat débordant souligné par deux filets et une lèvre arrondie. Il repose sur une base portante avec une assise plane. La pâte fine, fortement brûlée, contient du quartz et du mica (haut. : 50 mm ; diam. max. : 218 mm ; diam. base : 105 mm). Deux autres exemplaires de plats de taille moyenne (n° 16) et de grande taille (n° 17) ont pu être reconstitués dans le premier dépôt.

7. Dépôt n° 3

Une troisième structure a été repérée, au sud de cette seconde fosse. Une lentille ovalaire de 60 cm sur 40 cm et de 4 à 5 cm d'épaisseur contenait quelques esquilles osseuses et de rares tessons qui ne permettent pas une reconstitution de formes céramiques.

8. Datation

Des tessons recueillis dans les dépôts 1 et 2, appartiennent à une même céramique, attestant la

relation entre les deux structures. Il s'agit du plat [fig. 8, n° 42] et de l'assiette en sigillée de forme Bet 21 [fig. 7, n° 5]. Ces dépôts sont par conséquent contemporains. Les dépôts 1 et 2, ainsi que la sépulture, se rapportent donc, selon toute probabilité, à une seule sépulture.

Le vase Drag. 37 est attribuable au groupe *Sacer I/Lentulus* dont la période d'activité se situe entre 100 et 120 de notre ère.

L'urne appartient à la forme Bet 338, peu fréquente et jusqu'ici inconnue en contexte daté. Toutefois, son profil et sa technique de fabrication reprennent ceux des vases à parois fines ornés à la barbotine fabriqués à Lezoux, où le tiers de la production porte des décors à la barbotine semblables au décor de l'urne. À cela s'ajoutent les anses de la forme Déch. 74. Ces deux éléments permettent de préciser sa datation : la production des vases à parois fines débute à la période flavienne et se poursuit dans le premier quart du II^e siècle. La forme Déch. 74 apparaît vers la fin du I^{er} siècle pour se terminer vers le milieu du II^e siècle⁶².

Le petit vase placé en offrande dans la tombe appartient également à la catégorie des parois fines de Lezoux et a donc été produit dans la même fourchette chronologique que l'urne. Il en va de même des tripodes 22 à 24 qui appartiennent à la forme Bet 340.

La céramique des dépôts comporte plusieurs analogies avec celle du dépôt n° 2 de Bessines-sur-Gartempe qui date vraisemblablement de la fin du I^{er} siècle⁶³. Par rapport à ce dernier, le vase Drag. 37 permet de rajeunir un peu la sépulture de La Besse pour laquelle nous proposerions une datation pouvant se situer vers la fin du premier quart du II^e siècle.

9. Les pratiques funéraires

Les sondages infructueux réalisés aux abords immédiats de l'incinération montrent que cette sépulture était isolée. Les résidus de la crémation auraient été enfouis à l'ouest de la sépulture, l'un dans un dépôt conséquent, à moins de 1 m de la tombe, l'autre, plus modeste, à près de 4 m. Le dépôt 3 est peut-être accidentel. Les nécropoles rurales se composent généralement de quelques tombes mais les sépultures isolées existent également.

62. TOURGON 2012, p. 844.

63. LINTZ 1991, p. 86.

Le mobilier funéraire est, à l'exception du petit vase renversé au pied de l'urne, constitué d'offrandes primaires, la majorité des tessons et du verre ayant subi l'action du feu. La céramique très fortement brûlée indiquerait une exposition aux flammes assez intense.

Une partie de la céramique avait peut-être un usage exclusivement funéraire. En effet, certains des récipients reconstitués contrastaient par leurs dimensions réduites. Il s'agit en particulier des vases en sigillée 3, 4 et 10, des bols 19, 20 et 21 du tripode 22 et du couvercle 26. Dans les sépultures, les dimensions des céramiques sont habituellement plus réduites que dans les habitats. Alors que les récipients de taille usuelle se rencontrent dans tous les contextes, ceux de petites dimensions, par exemple des assiettes dont le diamètre est inférieur à une quinzaine de centimètres, proviennent essentiellement de contextes funéraires⁶⁴.

La cavité aménagée pour recevoir l'urne était vierge de tout résidu de crémation. La volonté de dissocier la sépulture des rejets de l'incinération semble donc ici évidente. En revanche, l'urne avait été remplie dans son intégralité, le couvercle de celle-ci empêchant toute intrusion de terre végétale. C'est au cours des siècles que le comblement progressif de la cavité a provoqué l'affaissement du couvercle. Une seule offrande secondaire (un petit pot renversé) accompagnait directement la sépulture.

Cette incinération laisse apparaître les signes d'une certaine aisance. D'une part, le choix de l'urne n'est pas anodin. Même s'il ne s'agit pas d'un récipient en verre, c'est un vase peu commun et orné. D'autre part, la quantité de mobilier céramique, supérieure à quarante récipients, rappelle les tombes les plus richement pourvues du Limou-

sin. À titre d'exemple, la tombe la mieux dotée de la nécropole de Pontarion en renfermait quarante-cinq exemplaires⁶⁵, la sépulture 1 de Bessines-sur-Gartempe trente-cinq⁶⁶ et la sépulture n° 5 de Concèze quarante-six⁶⁷.

Les prélèvements effectués dans les dépôts 1 et 2 n'ont pas permis de retrouver d'offrandes alimentaires⁶⁸. Il est vrai que les sédiments, bien que cendreuse, n'étaient pas riches en débris carbonneux qui seuls peuvent renfermer des graines carbonisées. Toutefois, les offrandes alimentaires n'étaient pas absentes car des ossements d'animaux déposés préalablement sur le bûcher ont été récoltés, puis placés sans distinction aucune dans le réceptacle, avec les restes du défunt⁶⁹.

En Limousin, le résidu de la crémation est généralement déversé dans la tombe, du moins partiellement, soit autour de l'urne, soit autour du coffre. Les dépôts dissociés de la fosse funéraire sont peu fréquents. À Gourdon-Murat, une grande fosse ovalaire située à 2 m du mausolée renfermait le résidu de la crémation⁷⁰. À Bessines-sur-Gartempe, les résidus de la crémation des sépultures 2 et 3 se distinguaient nettement des monuments funéraires⁷¹. À Concèze deux dépôts ont également été identifiés⁷². Ces sépultures avec dépôts funéraires indépendants sont généralement associées aux sépultures sans coffres funéraires, ces derniers apparaissant seulement dans la seconde moitié du II^e siècle⁷³. Toutefois, dans une tombe du III^e siècle, une cuvette semi-circulaire aménagée à la périphérie de la fosse renfermait la plus grande partie du résidu de la crémation alors que des offrandes secondaires entouraient le coffre funéraire⁷⁴. Dans ce cas, le résidu de la crémation se trouve un peu à l'écart de la tombe mais n'en est pas totalement dissocié.

64. LINTZ 1988, p. 235-237.

65. LINTZ 2001, sépulture 102, p. 302-306.

66. LINTZ 1991, p. 68-74.

67. LINTZ et ROUMIER, 1982, p. 85.

68. Les restes recherchés ici concernaient surtout les céréales ou autres graines carbonisées. Les sépultures de Bessines-sur-Gartempe, contemporaines de l'incinération, attestent par exemple la présence de céréales et de légumineuses en offrande : MARINVAL 1991, p. 90-93.

69. Voir *infra*, annexe 2, p. 000.

70. LINTZ 2004, p. 17-18.

71. Il s'agit des dépôts S 5 et S 6 correspondant respectivement aux sépultures 2 et 3. LINTZ 1981, fig. 3 p. 66.

72. À Concèze, aucune sépulture ne peut être associée au dépôt A avec certitude car toutes les tombes voisines fouillées renfermaient au moins une partie du résidu de la crémation. Le dépôt B doit appartenir à la sépulture 11 qui ne comportait aucun reste du bûcher dans la fosse. Cette tombe perturbée correspond à une fosse carrée avec une urne protégée par des plaques de schiste : LINTZ et ROUMIER, 1982, fig. 1 p. 59 et p. 81-83.

73. LINTZ 2001, p. 38-39.

74. Sépulture n° 3 de Sauviat-sur-Vige : LINTZ 1979, fig. 6, p. 27.

Conclusion

Cette fouille permet de mieux connaître les pratiques funéraires gallo-romaines de la première moitié du II^e siècle ap. J.-C. en Limousin. Peu d'exemples relatifs à cette période sont connus dans cette Région car la très grande majorité des découvertes fortuites de sépultures gallo-romaines concernait des tombes en coffres funéraires accrochés par le soc de la charrue. Or, ces tombes n'apparaissent qu'après les an-

nées 150 de notre ère. En outre, la présence de fosses dissociées du dépôt de l'urne confirme une pratique rarement observée jusqu'à présent, mais qui était peut-être assez commune à cette époque. La quantité de céramiques déposées dans la tombe mérite également d'être soulignée, en particulier les coupes Bet 14 et Bet 15, toujours abondantes, semble-t-il, dans les sépultures de cette période : par exemple à Bessines-sur-Gartempe, Villefauneix ou encore Saint-Georges-la-Pouge.

ABRÉVIATIONS

- BSAHL* *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*
BSLSAC *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*
BSSHAC *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*
MSSNAC *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*
RACF *Revue archéologique du Centre de la France*
SFECAG *Société française d'Étude de la Céramique antique en Gaule*
RCRF
TAL *Travaux d'Archéologie limousine*

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIN *et al.* 1992 :** ALLAIN (J.), FAUDET (I.) TUFFREAU-LIBRE (M.), *La nécropole du Champ de l'Image à Argentomagus (Saint-Marcel, Indre)*, Mémoire 1 du musée d'Argentomagus, 3^e suppl. à la *RACF*, 240 p.
- BET *et al.* 1989 :** Philippe BET, A. FENET et D. MONTINÉRI, « La typologie de la sigillée lisse de Lezoux : considérations générales et formes inédites », *SFECAG, Actes du congrès de Lezoux*, mai 1989, p. 37-54.
- BET et GRAS, 1999 :** Philippe BET et Daniel GRAS, « Parois fines engobées et céramique métallescente de Lezoux », *RCRF, Acta supplementum* 8, *Actes du colloque de Louvain-la-Neuve*, Oxford, p. 13-38.
- BOST *et al.* 1981 :** Jean-Pierre BOST, Guy LINTZ, Jean PERRIER, « Les monnaies d'or antiques du Limousin », *BSAHL*, t. 108, p. 8-39.
- DESNOYER 1982 :** Michel DESNOYER, « Nérès-les-Bains (Allier), ville thermale gallo-romaine », *RACF*, 21, fasc. 2, p. 145-168.
- DUSSOT 1984 :** Dominique DUSSOT, « La sépulture de Lavaud (Saint-Georges-la-Pouge, Creuse) », *Rev. arch. sites*, n° 19, p. 11-13.
- DUSSOT 1987 :** Dominique DUSSOT, « La nécropole gallo-romaine de Louroux, commune de Saint-Priest (Creuse) », *Aquitania*, t. 5, p. 3-34.
- FLÉCHER 1984 :** Jean-François FLÉCHER, « Les peintures de la villa des Boueix-Cujasseix, à Rougnat (Creuse) », *Peinture murale en Gaule : Actes des séminaires de Limoges (1980) et Sarrebourg (1981)*, *Studia gallica*, Nancy, 1, p. 25-37.
- FLÉCHER et AUTEXIER 1975 :** Jean-François FLÉCHER et Jean-Yves AUTEXIER, « Les peintures murales d'une villa gallo-romaine en Limousin », *Archéologia*, 85, p. 38-41.
- JANICAUD 1934 :** Georges JANICAUD, « Évaux gallo-romain », *MSSNAC*, t. 25, fasc. 3, p. 401-431.
- LINTZ 1968 :** Guy LINTZ, « Sépultures gallo-romaines de Touves (commune de Monestier-Port-Dieu) », *BSLSAC*, t. 62, p. 99-109.

- LINTZ 1969:** Guy LINTZ, « Sépulture gallo-romaine de La Doulange, commune de Saint-Pardoux-le-Neuf, Corrèze », *RACF*, t. 8, fasc. 2, p. 133-142.
- LINTZ 1970:** Guy LINTZ, « Sépulture gallo-romaine à Saint-Rémy, Corrèze », *BSSHAC*, t. 92, p. 54-57.
- LINTZ 1979:** Guy LINTZ, « Sépultures gallo-romaines de Sauviat-sur-Vige (Haute-Vienne) », *BSAHL*, t. 106, p. 17-38.
- LINTZ 1988:** Guy LINTZ, *La céramique commune gallo-romaine en Limousin*, doctorat de l'univ. de Paris I Panthéon-Sorbonne, 5 vol.
- LINTZ 1991:** Guy LINTZ, « Les sépultures gallo-romaines des Ribières (commune de Bessines, Haute-Vienne) », *TAL*, n° 11, p. 65-89.
- LINTZ 2001:** Guy LINTZ, *La nécropole gallo-romaine des Sagnes à Pontarion (Creuse)*, Ass. des publications Chauvinoises, mémoire XX, 372 p.
- LINTZ 2004:** Guy LINTZ, « Gourdon-Murat, À la Fon », *Bilan scientifique de la Région Limousin*, Service régional de l'archéologie, p. 16-18.
- LINTZ et ROUMIER, 1982:** Guy LINTZ et Georges ROUMIER, « La nécropole gallo-romaine de Concèze », *TAL*, n° 2, fig. 7 n° 4 et p. 70.
- LINTZ et al. 1979:** Guy LINTZ, Michel LOULERGUE et Pierre URIEN, « Découverte d'une sépulture gallo-romaine à Aubusson », *MSSNAC*, t. 40, 2^e fasc., p. 299-311.
- LOUSTAUD 1978:** Jean-Pierre LOUSTAUD, « Ensembles gallo-romains dans le quartier de la Croix-Mandonnaud à Limoges », *BSAHL*, t. 105, p. 21-44.
- MARINVAL 1991:** Philippe MARINVAL, Analyse carpologique de deux incinérations aux Ribières, Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne) », *TAL*, n° 11, p. 90-94.
- RIGAUD 1998:** Pierre RIGAUD, « Un patrimoine archéologique méconnu, les minières de la Combraille », *MSSNAC*, t. XLVI, fasc. 3, p. 413-419.
- ROGERS 1974:** George Brian ROGERS, *Poteries sigillées de la Gaule centrale. I. Motifs non figurés*, XXVIII^e suppl. à *Gallia*.
- ROGERS 1999:** George Brian ROGERS, *Poteries sigillées de la Gaule centrale. II. Les potiers*, Éd. Sites, Hors série n° 40, 2 vol., p. 218-220
- SANTROT 1979:** Marie-Hélène et Jacques SANTROT, *Céramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine*, CNRS, 266 p.
- SELLÈS 2001:** Hervé SELLÈS, *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays carnute. Catalogue typologique*, 16^e suppl. à la *RACF*, 256 p.
- TOURGON 2012:** Damien TOURGON, « Les céramiques à médaillon d'applique de type Déchelette 74: typo-chronologie, production et diffusion », *SFECAG, Actes du Congrès de Poitiers*, 17-20 mai 2012, p. 825-850.

Annexe 1

ANALYSE DES RÉSIDUS DE CRÉMATION CONTENUS DANS L'URNE

Par Jacques ROGER*

Les ossements brûlés qui nous ont été confiés pour étude proviennent exclusivement du contenu de l'urne cinéraire de la sépulture 1. Ceux mis au jour dans les dépôts 1 et 3 ne nous ont pas été transmis pour étude, ce qui ne permet pas de savoir si ces derniers appartiennent ou non à un même sujet.

Leur examen montre tout d'abord qu'ils ont été déposés dans le vase cinéraire avec un sédiment très compact. Ils correspondent pour une majeure partie à des os humains (pour un poids de 399,3 g) mélangés à des éléments de faune également crématisés (47,2 g). La crémation semble homogène dans l'ensemble, les fragments présentant une coloration blanchâtre, excepté les éléments de diaphyses de fémur (noir dans la partie interne de l'os, blanc à l'extérieur). La couleur blanche traduit une élévation de température ayant atteint au moins 650-800 °C, avec une destruction totale de la matière organique¹.

Les fragments reconnus correspondent à tous les secteurs du squelette et se répartissent ainsi :

- crâne : 85,9 g ;
- membres supérieurs : 8,8 g ;
- tronc : 28,6 g ;
- membres inférieurs : 58,6 g ;
- membres indéterminés : 153,9 g ;
- os courts (épiphyses) : 27,9 g ;
- os plats : 3,3 g ;
- os indéterminés : 32,3 g.

Le pourcentage du poids d'os pour chaque secteur anatomique de la crémation de La Besse montre qu'aucune partie du squelette ne semble avoir été privilégiée ou délaissée lors du ramas-

sage sur le bûcher² (cf. tableau ci-dessous). Il est toutefois intéressant de noter la bonne représentation du crâne, alors que la région du tronc et des membres sont très en deçà des valeurs « normales » généralement admises. Ces faibles pourcentages s'expliquent peut-être par la structure fragile des vertèbres et des côtes et par un faible degré de détermination des fragments des membres supérieurs et inférieurs, ces éléments se retrouvant dans la catégorie des membres indéterminés.

	Poids des os (en g)	Pourcentage (La Besse)	Pourcentage théorique
Crâne	85,9 g	21,5 %	18,9 à 20,4 %
Tronc	28,6 g	7,2 %	15,8 à 17,5 %
Membres sup.	8,8 g	2,2 %	17,9 à 18,1 %
Membres inf.	58,6 g	14,7 %	44,8 à 49,9 %
Membres ind.	181,8 g	45,5 %	—
Indéterminés	35,6 g	8,9 %	—

Ces ossements appartiennent très certainement à un même individu, et aucune incompatibilité de taille ou de maturité entre les fragments n'a été observée, ni la présence d'éléments surnuméraires.

L'observation des épiphyses des membres, soudées à leurs diaphyses, montre la maturité biologique du sujet. On note également sur une surface articulaire d'une vertèbre la présence d'une lésion caractérisée par un micropictage de sa surface. Cette pathologie, isolée, ne permet pas, à elle seule, d'attribuer à ce défunt un âge avancé.

* SRA du Limousin, UMR 6298, ARTe HIS, Dijon.

1. DEPIERRE 2010, p. 40

2. Le poids de chaque segment est comparé à un poids théorique, calculé à partir de plusieurs séries de référence de sujets crématisés : DEPIERRE 2010, p. 355, 359, fig. 281.

Avec un poids d'os humains avoisinant les 400 g, ce dépôt dans un vase en céramique est l'un des plus faibles reconnu à ce jour pour la période gallo-romaine en Limousin.

À titre d'exemple, on observe un poids nettement supérieur pour les douze urnes de Pontarion (23) avec une moyenne de 671,1 g ou pour celles de Louroux (Creuse), avec 583 g pour douze dépôts³. Si l'on compare ce poids à celui de sépultures isolées ou issues de petites concentrations de tombes dont les ossements ont été étudiés, sa représentation est aussi très inférieure à celle déterminée par ailleurs (800 g pour l'unique tombe de Saint---Martial-de-Gimel⁴, 857,40 g en moyenne pour celles de Saint-Maurice-La-Souterraine⁵, 1 219,60 g pour celle de Vareilles⁶). Seul le poids d'os déposé dans l'urne en verre mise au jour à Bessines (Haute-Vienne) se rapproche de celui de La Besse, avec 483,90 g.

En définitive, ce dépôt osseux se caractérise tout d'abord par sa faible représentation osseuse

pour ce type de réceptacle cinéraire; toutefois, une quantité d'os qu'il n'a été possible d'évaluer se trouvait peut-être dans les fosses à proximité, à moins qu'il ne s'agisse d'autres tombes. Il se singularise également par une forte présence de restes d'ossements d'animaux crématisés mélangés à ceux du défunt. Ce constat indique vraisemblablement que les offrandes animales ont été déposées sur le bûcher, les ossements de ces dernières étant ramassés au même moment que ceux du sujet, sans ordre ni distinction apparents. Leur forte représentation au sein de cette tombe est à noter, si l'on compare leur poids à ceux des autres sépultures limousines qui en possèdent, généralement en faible quantité (en moyenne 10,9 g pour les cinquante-deux tombes de Pontarion ayant livré de la faune⁷). Seules les tombes STR 47 et STR 71 de cette même nécropole indiquent des valeurs de même niveau (respectivement 52,1 g et 49,8 g), correspondant à des ossements de capriné et de suidé pour les deux dépôts⁸.

BIBLIOGRAPHIE

DEPIERRE 2010 : Germaine DEPIERRE, *Des crémations en milieu à haute technologie aux incinérations du passé. Apports méthodologiques et réalités archéologiques*, Thèse de Doctorat, 2 vol., 733 p.

DUSSOT et al., 2001-2002 : Dominique DUSSOT, Jacques ROGER, Jean-Michel BEAUSOLEIL, « La sépulture gallo-romaine de Fontvielle (Vareilles, Creuse) », *Aquitania*, XVIII, p. 157-192.

MARTIN 2001 : Hélène MARTIN, « Les restes d'ossements animaux », dans Guy LINTZ, *La nécropole gallo-romaine des Sagnes à Pontarion (Creuse)*, Mémoires 20, Ass. des publications Chauvinoises, 376 p.

ROGER 1993 : Jacques ROGER, « Étude anthropologique », dans Guy LINTZ et Jean SOULIER, « Sépulture gallo-romaine des Chaux-de-Coudert, commune de Saint-Martial-de-Gimel », *Aquitania*, t. 11, p.141-145.

ROGER 1995 : Jacques ROGER, « La nécropole gallo-romaine de La Betouille (commune de Saint-Maurice-la-Souterraine, Creuse) », *Aquitania*, t. 13, p. 155-178.

ROGER 2001 : Jacques ROGER, « Étude anthropologique », dans Guy LINTZ, *La nécropole gallo-romaine...*, *op. cit. supra*.

3. ROGER, dans LINTZ, 2001.

4. ROGER, 1993.

5. ROGER, 1994.

6. DUSSOT et al., 2001-2002.

7. MARTIN, dans LINTZ, 2001, p. 179-189.

8. *Ibid.*

Annexe 2
LES RESTES DE FAUNE
DE LA TOMBE GALLO-ROMAINE À INCINÉRATION
DE LA BESSE

Par Christian VALLET*

L'étude a porté sur un lot de restes osseux triés lors de l'étude anthropologique. Ces vestiges avaient été identifiés comme ne faisant pas partie de restes humains.

Parmi ce lot, cinquante-deux taxons appartenant à de la faune ont pu être déterminés avec certitude. Un lot d'éclats trop petits, ou difficilement identifiables, a été écarté.

L'examen des vestiges, après quelques restitutions¹ a permis d'identifier trois espèces domestiques :

- le porc représenté par cinquante restes ;
- le mouton par un reste ;
- la poule est également représentée avec un reste.

LE PORC

Le décompte des restes atteste la présence de deux individus identifiés en raison de la présence de deux extrémités distales de deux tibias gauches et deux extrémités proximales de deux *ulnae* droits.

Toutes les parties du squelette sont représentées par quelques fragments pour certaines parties comme le rachis, les côtes et la ceinture pelvienne.

Il semble que les parties charnues représentées par les membres aient été privilégiées lors du dépôt sur le bûcher.

Nous pouvons attester par la présence des fémurs, des tibias des calcanéums des talus de naviculo et de cuboïde plus des éléments de pieds, que

les jambons postérieurs ont été déposés en entier. Il en va de même pour les épaules.

En revanche, seuls quelques tronçons du rachis sont déposés, et la longe est fendue sagitalement.

Les restes de crâne semblent indiquer la présence d'une seule tête avec sa mandibule.

CONCLUSION

Cette brève étude montre que l'offrande carnée accompagnant le mort était constituée par des quartiers de viande. Pour le mouton et la poule, le faible nombre de restes ne nous permet pas d'aller au-delà de la simple identification.

Cependant, les restes de suidé montrent que ce dépôt comprenait les jambons, les épaules, des parties de la longe et du grill costal ainsi qu'une tête, appartenant à deux sujets âgés de moins de 12 mois.

INVENTAIRE DE LA FAUNE

Galus (1)

Coracoïde gauche en deux éclats : 1.

Ovicapriné (1)

Diaphyse de fémur : 1.

Suidé (50)

- Calcanéum droit : 1.
- Calcanéum gauche : 1.
- Corps de vertèbre thoracique : 1.

* ARCHÉA.

1. Une grande partie du remontage a été réalisée par J. Roger.

- Corps de vertèbre thoracique : 1.
- Corps de vertèbre lombaire débité sagittalement : 1.
- Diaphyse d'humérus droit : 1.
- Diaphyse de métapode : 1.
- Diaphyse de radius gauche : 1.
- Éclat d'épiphyse distale de fémur gauche : 1.
- Éclat d'extrémité distale de fémur gauche : 1.
- Éclat d'extrémité distale de métapode : 1.
- Éclat d'extrémité distale de radius droit : 1.
- Éclat de canine supérieure droite : 1.
- Éclat de côte : 1.
- Éclat de côte : 1.
- Éclat de crâne : 1.
- Éclat de diaphyse d'humérus gauche : 1.
- Éclat de diaphyse d'ulna : 1.
- Éclat de diaphyse d'ulna : 1.
- Éclat de mandibule : 1.
- Éclat de mandibule droite : 1.
- Éclat de processus nasal droit : 1.
- Éclat de zygomatique gauche : 1.
- Éclat distal de diaphyse de fémur gauche : 1.
- Éclat proximal de diaphyse de tibia droit : 1.
- Éclat proximal de phalange proximale gauche : 1.
- Éclat proximale de mandibule gauche : 1.

- Épiphyse distale d'ulna droit : 1.
- Épiphyse distale de métapode : 1.
- Épiphyse distale de radius droit : 1.
- Épiphyse proximale d'ulna droit : 1.
- Extrémité distale de fémur droit : 1.
- Extrémité distale de métapode : 1.
- Extrémité distale de tibia gauche : 1.
- Extrémité distale de tibia gauche : 1.
- Extrémité proximale d'ulna droit : 1.
- Extrémité proximale d'ulna droite : 1.
- Extrémité proximale d'ulna droite : 1.
- Extrémité proximale de scapulum droit : 1.
- Molaire supérieure : 1.
- Molaire supérieure : 1.
- Molaire supérieure : 1.
- Molaire supérieure : 1.
- Naviculaire gauche : 1.
- Naviculaire gauche : 1.
- Occipital droit : 1.
- Phalange mésiale droite : 1.
- Phalange proximale gauche : 1.
- Talus droit : 1.
- Talus gauche : 1.

Indéterminés

- Lot d'éclats trop petits pour être identifiés : 1.

